Conditions générales de vente

I. Désignation

I.F.T.M. est un organisme de formation professionnelle. Son siège social est fixé au 23, rue de l'Estagnas – 64200 Biarritz. I.F.T.M. conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, sur l'ensemble du territoire.

II. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par I.F.T.M. pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

III. Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix, exprimés en Euros correspondent aux seules prestations décrites dans l'offre de « I.F.T.M.». Sauf mention contraire, le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de I.F.T.M..

Une garantie du montant de la formation est demandée à l'inscription.

En cas de prise en charge au titre du DPC, l'IFTM ne demande au stagiaire aucune avance ni garantie sur la part des frais pédagogiques dont la prise en charge est confirmée. L'IFTM confirme par écrit au stagiaire le montant du reste à charge éventuel avant son inscription définitive.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. I.F.T.M. aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à I.F.T.M..

IV. Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à I.F.T.M. au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, I.F.T.M. offre au Client la possibilité :

- De repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de I.F.T.M., et après accord éventuel de l'OPCO,
- De remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

V. Annulation, absence ou interruption d'une formation

- *A l'initiative de* I.F.T.M.

I.F.T.M. se réserve le droit d'annuler tous stages au cas où le nombre de participants serait insuffisant ou pour des raisons graves indépendantes de sa volonté.

Dans ce cas, le participant sera prévenu au plus tard 15 jours avant la date de début de la formation et les droits d'inscription reçus seront intégralement remboursés.

- *A l'initiative du participant*

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par I.F.T.M.. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de I.F.T.M. distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à I.F.T.M..

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, I.F.T.M. se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.
- Si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

I.F.T.M. ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'annulation ou d'un report d'une formation et ne remboursera pas les frais éventuels engagés par les participants liés au déplacement ou à l'hébergement. Les formations, sont confirmées ou annulées au plus tard 2 semaines avant la date de début et nous vous conseillons d'attendre la réception de la convocation ou de la confirmation de la tenue de l'évènement avant de prendre vos réservations de déplacement ou hôtelières.

VI. Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à huit heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 08h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de I.F.T.M. accueillent les Stagiaires de 08h45 à 18h00.

VII. Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, I.F.T.M. est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. I.F.T.M. ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à I.F.T.M., les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des

transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de ISAMMS FORMATION.

VIII. Propriété intellectuelle et copyright

Les supports papiers ou numériques remis lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la Formation sont la propriété de I.F.T.M.. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de I.F.T.M..

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de I.F.T.M. sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à I.F.T.M. en cédant ou en communiquant ces documents

IX. Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

X. Confidentialité et communication

I.F.T.M., le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par I.F.T.M. au Client. I.F.T.M. s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par I.F.T.M. comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise I.F.T.M. à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

XI. Protection et accès aux informations à caractère personnel

I.F.T.M. prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client cessera.

I.F.T.M. s'engage à traiter les Données conformément aux instructions documentées du Client et uniquement pour la seule finalité de fournir la Formation. I.F.T.M. garantit la confidentialité des Données traitées dans le cadre de la Formation. L'Organisme de formation s'engage à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel et s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

Le Client bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès en s'adressant directement à I.F.T.M. par courrier 23, rue de l'Estagnas 64200 BIARRITZ ou par mail secretariat@formation-therapie-main.fr.

Les Données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie. I.F.T.M. s'engage, au choix du Client, à détruire ou renvoyer les Données au terme de la Formation, et justifier par écrit auprès du Client qu'il n'en conservera aucune copie.

XII. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et I.F.T.M. à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Bayonne sera seul compétent pour régler le litige.